Courrier arrivé, CDG 54 le : 16/04/2024 à 11:28:01

DEPARTEMENT		
MEURTHE ET MOSELLE		
CANTON		
Grand Couronné		
COMMUNE		
PULNOY		

### REPUBLIQUE FRANCAISE

RH/A/2024-06

Liberté – Egalité – Fraternité

-----

## ARRETE DU MAIRE

\_\_\_\_

OBJET: Tableau annuel d'avancements de grade au titre de l'année 2024

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

Vu le Code Général de la Fonction Publique;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité;

Vu la délibération municipale portant détermination des ratios promus/promouvables

#### ARRETE

# ARTICLE 1<sup>er</sup>: Le tableau annuel d'avancements de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
KOENIG Isabelle	Adjoint administratif	01/04/2024 suite à examen professionnel

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 1ère classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BANCE Bruno	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	01/12/2024

Avancement au grade de : Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LAMARRE Frédérique	Adjoint d'Animation	01/12/2024

Avancement au grade de : Rédacteur Principal de 1ère classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MAHLER Franck	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2024

ARTICLE 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle,

En mairie, le 28 mars 2024

